

# **NEXANS SA**

Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 mai 2019

Résolution n° 27

# **NEXANS SA**

Société anonyme au capital de 43 606 320 €  
Siège Social : Immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie  
RCS : Nanterre 393 525 852

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 15 mai 2019

Résolution n° 27

*Rapport des  
commissaires aux  
comptes sur  
l'autorisation  
d'attribution d'actions  
gratuites existantes ou à  
émettre*

*Assemblée générale  
mixte du 15 mai 2019 -  
résolution n° 27*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux exécutifs de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 300 000 actions étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées aux mandataires sociaux ne pourra dépasser 12% de l'enveloppe totale d'attribution autorisée.

L'attribution, de tout ou partie, desdites actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à condition de la réalisation de critères de performance mesurés chacun sur une période de 3 ans qui seront fixés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernement d'entreprise.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre*

*Assemblée générale mixte du 15 mai 2019 - résolution n° 27*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

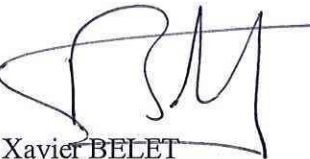
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT

---



---

Xavier BELET

MAZARS



---

Isabelle SAPET